

CONTRAT DE PRISE EN PENSION D'UN EQUIDE

Entre les soussignés :

Mr/Mme.....
Demeurant.....
Téléphone :.....
Portable :
Email :

Désigné par les présentes comme «le propriétaire»,

Et l'entreprise West Wind Ranch, au lieu-dit Kerbris, 56310 BUBRY, SIRET 528 656 820 00024, représentée par Jessica Auffret, exploitante agricole.

Mise en pension

Le propriétaire confie le cheval.....répondant au signalement suivant :

.....
N° de SIREà l'entreprise West Wind Ranch à BUBRY,
à partir du.....et pour une durée déterminée* demois, pour une
durée indéterminée*, sauf dénonciation avec un préavis d'un mois.

Obligations de l'entreprise West Wind Ranch

L'entreprise West Wind Ranch s'engage à soigner, loger, nourrir ce cheval en «bon père de famille» et à surveiller son bien-être, étant convenu que tous les frais de vétérinaires, maréchalerie, pharmacie, transport découlant de cet engagement restent à la charge du propriétaire.

L'entreprise de Mme Auffret se dégage de toutes responsabilités si elle ne peut intervenir dans des soins de « premières urgences » au cas où le cheval ne se laisserait pas approcher ou s'il a des défenses (ruades, cabré etc....).

Lorsque le cheval confié est en pension travail, Madame Jessica Auffret s'engage à mettre tout en œuvre pour réaliser tout « le travail » qui lui a été demandé. Cependant Madame Auffret ne peut être que dans une obligation de moyens, l'entière responsabilité du résultat dépendra également du cheval.

Garanties et obligations du propriétaire

Le propriétaire garantit que son cheval n'est ni vicieux, ni dangereux, exempt de maladies contagieuses et à jour de ses vaccins. Il confirme bien que son cheval est éduqué et manipulable (possibilité de mettre un licol si besoin de faire des soins).

Le cheval ne peut être utilisé que par le propriétaire, les membres de sa famille. Toute autre personne titulaire de la licence Fédérale pourra également utiliser le cheval, après accord de Mr/ Mme

Détail des prestations

La pension de base sera au pré avec des congénères (ou seul, si le propriétaire le demande).

L'alimentation de base est composée d'herbe et/ou foin et sel. L'orge germée pourra être donnée si le cheval en a besoin (pendant la « basse saison », travail régulier du cheval etc....) avec accord du propriétaire.

Le propriétaire peut choisir les «options» qu'il pense être adapté au besoin de son cheval.

Options choisies : vermifuge naturel (2 fois par an), cure ail (printemps et automne) ou autre cure spécifique (drainage, harpagophytéum, etc...).

Il peut aussi déposer au Ranch une alimentation spécifique (Mash, alimentation jument gestante, alimentation cheval de sport etc....) à son cheval que nous lui donnerons (quantité et fréquence à voir avec le propriétaire).

Le propriétaire a accès aux installations du Ranch (Round pen, carrière, chemins de balades etc...), à partir de la pension « Médium ».

Soins de routine :

Les soins de maréchalerie, de dentisterie, d'ostéopathie, de vermifugation et de vaccins sont à la charge du propriétaire mais peuvent être organisés par l'entreprise West Wind Ranch. Auquel cas, merci de préciser et de cocher les cases adéquates (options choisies).

- Vermifuge : datefréquence.....
- Maréchalerie : datefréquence.....
- Dentiste : datefréquence.....
- Ostéopathe : datefréquence.....
- Vaccins : datevaccination annuelle selon les recommandations du vétérinaire

Soins vétérinaires

En cas de besoin, il sera fait appel au cabinet vétérinaire local (Cabinet Vétérinaires du Scorff 8 rue Saint Roch, 56160 Guémené sur Scorff, Téléphone :02 97 51 20 43). Le propriétaire en sera alors averti. Si nécessaire, et à votre demande, un cabinet spécialisé de votre choix sera contacté.

Choix et prix des pensions

- Pension Simple au pré : **150€*/mois** (cheval au pré, sel et foin)
- Pension Médium au pré : **160€*/mois** (cheval au pré, sel et foin + accès installations)
- Pension Confort au pré : **170€*/mois** (cheval au pré, sel et foin + accès installations + 2 rations/jour d'orge germée en période « basse »)
- Pension Premium au pré : **180€*/mois** (cheval au pré, sel et foin + accès installations)
 - + 2 rations/jour d'orge germée en période « basse »
 - + vermifuge Phyto de chez Bionature 2 fois/an
 - + 1 cure au choix
- Pension Excellence au pré : **190€*/mois** (cheval au pré, sel et foin + accès installations)
 - + 2 rations/jour d'orge germée en période « basse »
 - + vermifuge Phyto de chez Bionature 2 fois/an
 - + 1 cure au choix
 - + gestion des Fly Mask et couvertures
 - + gestion des RDV véto (en journée), maréchal, dentiste et ostéo
- Pension au pré/box (6 mois/an): **230€*/mois**
 - + sortie quotidienne au pré, sel et foin + accès installations

***si pension «occasionnelle» (moins de 6 mois), comptez 10€ de plus/mois.**

- Pension Excellence Optimum au pré* : **350€/mois** (cheval au pré, sel et foin + accès installations)
- + 2 rations/jour d'orge germée en période « basse »
 - + vermifuge Phyto de chez Bionature 2 fois/an
 - + 1 cure au choix
 - + gestion des Fly Mask et couvertures
 - + gestion des RDV véto, maréchal, dentiste et ostéo
 - + 8 parages /an avec Claudie Danjon podologue équin spécialisé des chevaux pieds nus
 - + 1 rappel de vaccins /an (tétanos et grippe)
 - + 1 intervention/an avec Emilie Lussagnet spécialisée en dentisterie équine
 - + le suivi vétérinaire avec le cabinet vétérinaire « les 2 Vallées » de Bubry »
 - + le suivi annuel 2 fois/an en kinésiologie équine

- Option(s) choisie(s)
- 2 rations d'orge germée quotidienne : **10€/mois**
 - Cure Ail et fénugrec, drainage, harpagophytum ou vermifuge : **10€/mois**
 - Gestion des Fly Mask et couvertures : **10€/mois**
 - Gestion des RDV véto, maréchal, dentiste et ostéo : **10€/mois**

Ces prix sont révisables chaque année au 1^{er} janvier avec préavis de un mois.

La pension est à régler **avant le 05 de chaque mois**. Tout mois entamé est dû au prorata du nombre de jours consommés. Le non-paiement de la pension entraîne la rupture du contrat sans préavis.

Non paiement : Un chèque de caution vous ait demandé de la valeur d'un mois de pension, lors de votre arrivée. Celui-ci pourra être encaissé si l'entreprise West Wind Ranch, estime qu'il n'y a eu aucun paiement et/ou qu'il n'y a eu aucun contact écrit (mail ou courrier) pour régulariser la pension que le propriétaire doit.

Aucune déduction de pension n'interviendra pour une absence du cheval inférieure à une semaine.

Assurances

L'entreprise West Wind Ranch assure et prend à sa charge les frais d'assurance pour les risques "responsabilité civile" découlant de la garde du cheval.

Le propriétaire déclare lui aussi être titulaire d'une assurance responsabilité civile pour son cheval.

A l'intérieur du Ranch, le propriétaire doit-être couvert par une assurance en cas de chute ou de blessures causé par son cheval.

Il est entendu que le propriétaire renonce à tout recours contre l'entreprise West Wind Ranch dans l'hypothèse d'un accident survenu au cheval et n'engageant pas expressément la responsabilité de l'entreprise de Madame AUFFRET Jessica.

Fait en deux exemplaires, leà

Le propriétaire

L'entreprise West Wind Ranch

L'accès aux installations comprend :

- Rond de longe 20m
- Carrière en sable de quartz de 25m x 60m
- Manège en sable de quartz de 18m x 42m (disponible avant fin 2023)
- Horse Park Mountain Trail 22 obstacles évolutifs + 1 autre en construction de 15 obstacles
- Sellerie fermée à clé
- Box de 18m² (disponible avant fin 2023)
- Saloon de 100 m² pour les pauses et stages (disponible avant fin 2023)

Les soins aux chevaux :

Tous les chevaux (et les vaches) du ranch sont suivis par un naturopathe de chez Bionature. Nos compléments vitaminiques et nos cures sont à base de plantes broyées et sous forme liquide (phytothérapie). Nous utilisons également l'aromathérapie (huiles essentielles) et l'homéopathie pour soigner les blessures et les douleurs.

Autres :

Ce qui n'est pas compris dans la Pension Excellence Optimum au pré* est l'intervention médicale et chirurgicale d'un vétérinaire, ainsi que les médicaments autre de ce qui est mentionné dans ce paragraphe.